

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 21 septembre 2021

Date de
convocation :
15.09.2021

L'an deux mille vingt et un le vingt et un septembre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme PERNOT Chantal

Mme LEURETTE Catherine

M. MERCIER Thierry

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

M. LE MORVAN Gilles

Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE
- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Elisabeth LEBRETON a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

Catherine LEURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

POINT PAR 82. AFFICHURE SUBVENTION RALLYE DES GAZELLE

006-210600060-20210921-2021_09_08-DE

Reçu en vertu de l'article L. 4221-1 et L. 4221-5 du CGCT, qui précise que la décision d'attribution de subventions relève

Publié le 01/10/2021

expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente.

Considérant que dans la perspective de réalisation de l'édition 2021-2022, du rallye des Gazelles, deux aspremontoises ont sollicité la Mairie pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Considérant que ce Rallye féminin de notoriété internationale intervient dans plusieurs domaines multiples que sont le médical, le développement durable et l'environnement, la réinsertion professionnelle et l'assistance à la vie quotidienne, l'aide à la scolarisation par le déploiement de dons notamment.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 500 euros par Aspremontoise soit un montant total de 1000 euros à récupérer sur le compte dépenses exceptionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'autoriser l'attribution d'une subvention de 500 euros par Aspremontoise soit un montant total de 1000 euros à récupérer sur le compte dépenses exceptionnelles

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 28 septembre 2021

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE